


<p>Mairie de CHAILLEY</p> <p>Y O N N E</p> 			<p>DELIBERATION 0058/ 2025</p>	<p>Objet : Affaires générales</p> <p>Etat d'assiette 2026</p>
MEMBRES CONSEIL			<p>Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT</p> <p>Absente excusée : Hervé CYGANKO pouvoir à S. Boquant, Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault</p> <p>Absente : Mme Viviane ROUSSEL</p>	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	10	10 + 2		
DATE DE CONVOCATION				
23 /09/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification - 9 OCT. 2025			Secrétaire de séance : M. Claude MARGUENAT	

Exposé :

Vu le Code Forestier en particulier les articles L 212-2, L214-5 à 8 L214-10, L214-11 et L 243-1

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale

Considérant la proposition de l'ONF faite pour l'état d'assiette pour l'exercice 2026

Etant précisé que les coupes prévues à l'aménagement et non proposées pour des motifs techniques

parc	superficie			
19	15.53	RS coupe secondaire	R	Précédente exploitation retardée et non réalisée
31	9.9	IRR Coupe de futaie irrégulière mixte	R	Affouages non terminés dans la parcelle
27	7.45	IRR	R	Affouages non terminés dans la parcelle

Sur proposition de la commission des bois et forêt

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité :

Décision :

**Décident et arrêtent l'état d'assiette 2026 (coupes) telles qu'elles peuvent se résumer :*

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 089-218900694-20250929-0058_2025-DE

510

38	9.83 ha	EMC ouverture de cloisonnements d'exploitation	vente du Bois d'œuvre et délivrance du bois d'industrie
----	---------	--	--

*Décident de la vente de gré à gré du bois d'œuvre sur pied
Décident de la délivrance du bois d'industrie sur pied aux affouagistes pour la saison 2026
2027*

*Mandatent le Maire ou le Conseiller en charge des Bois et Forêts pour en poursuivre
l'exécution.*

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

